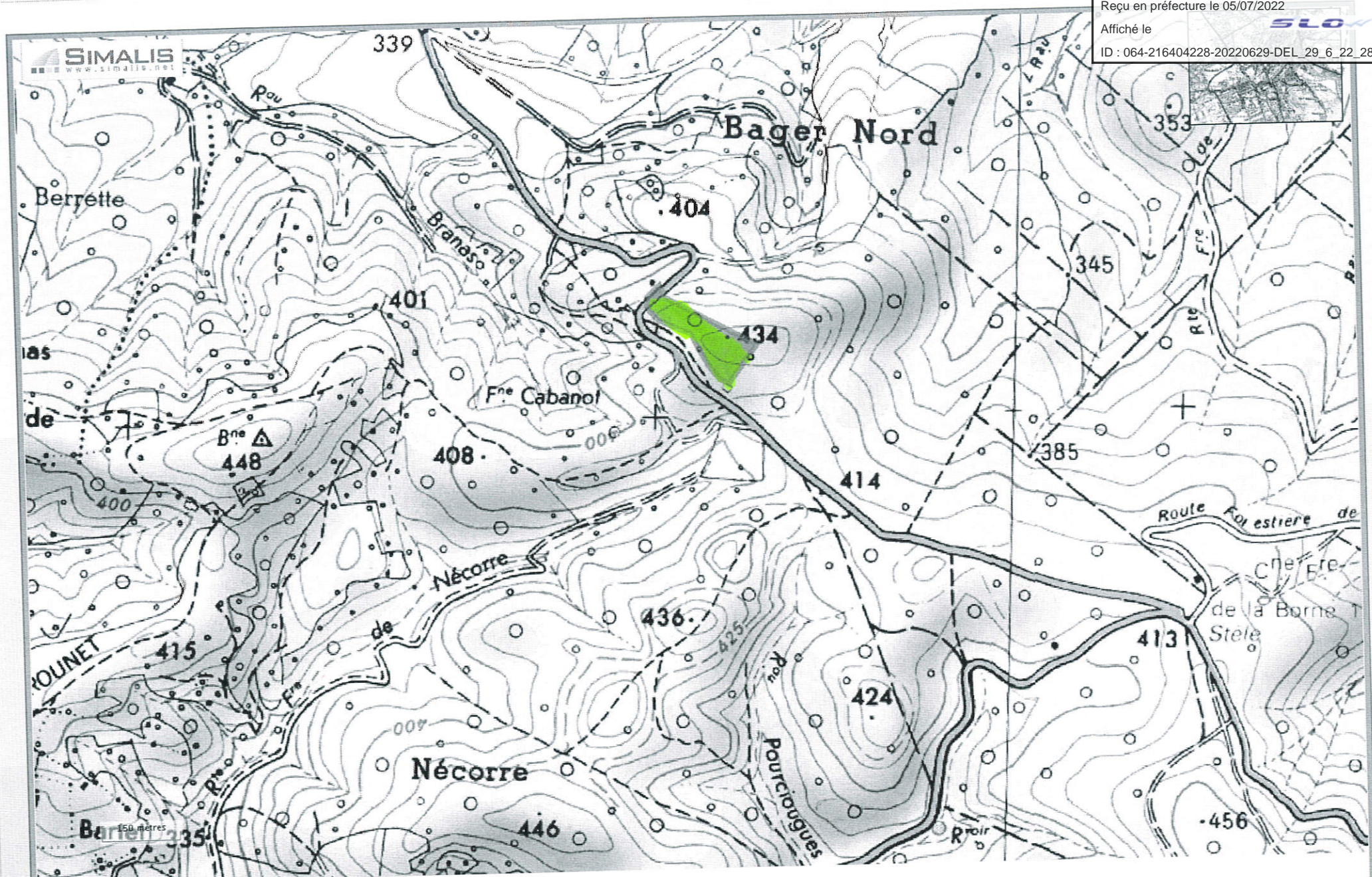


Envoyé en préfecture le 05/07/2022  
Reçu en préfecture le 05/07/2022  
Affiché le  
ID : 064-216404228-20220629-DEL\_29\_6\_22\_28-DE



IGN - SIG Pyrénées  
Echelle :1/9000



CABINET DE GEOMETRE-EXPERT

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Affiché le

Section : **SLOW**  
 Qualité du plan : **SLOW**  
 ID : 064-216404228-20220629-DEL\_29\_6\_22\_28-DE

Commune : Oloron-Sainte-Marie

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 1723 K  
 Numéro d'ordre du registre de constatation des droits : \_\_\_\_\_  
 Cachet du service d'origine :

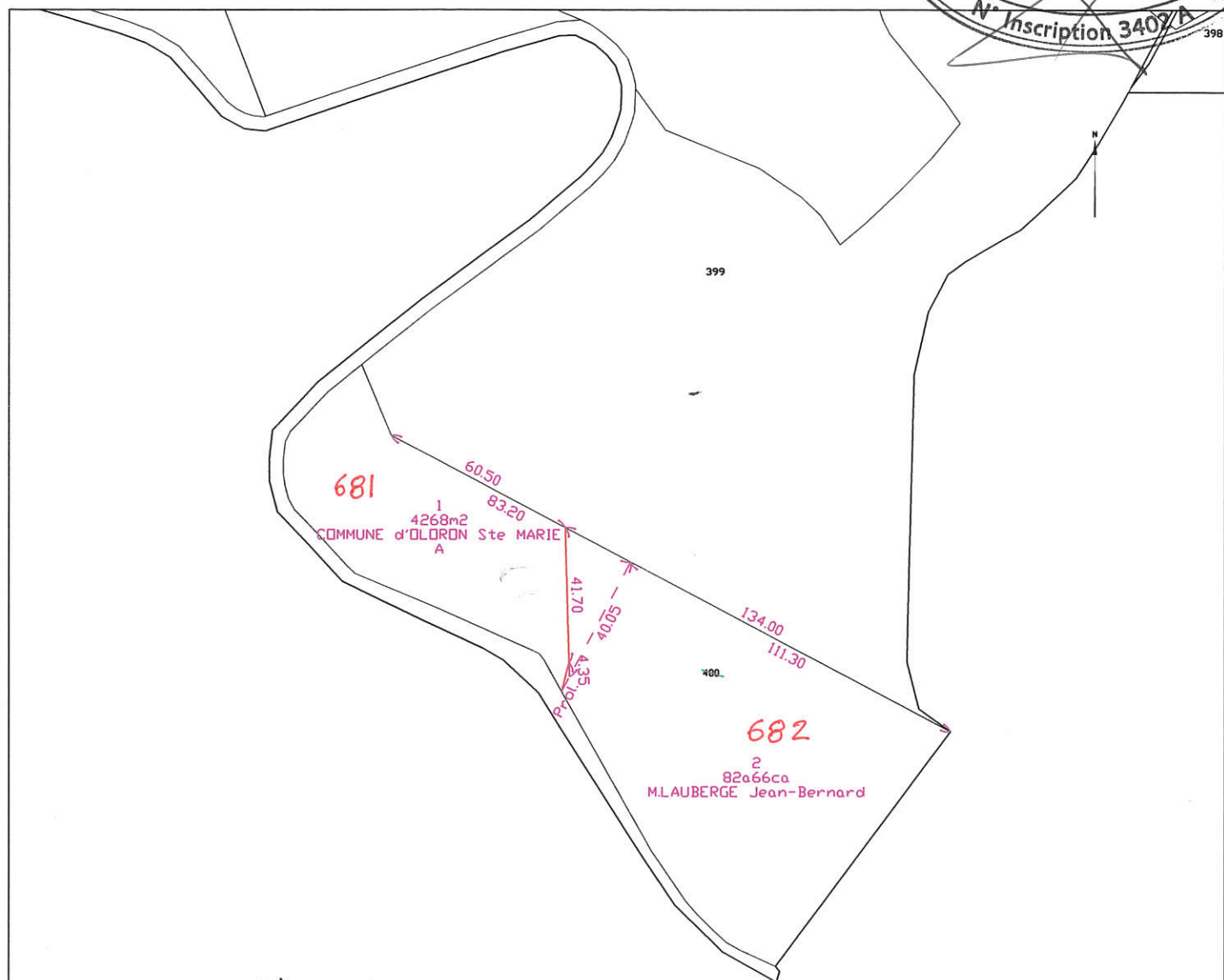
**CERTIFICATION**  
 (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)  
 Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :  
 A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
 B - En conformité d'un piquetage : \_\_\_\_\_ effectué sur le terrain ;  
 C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 2.04.2012 par M. BOUCHONNEAU géomètre à OLORON  
 Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463  
 A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Echelle d'origine : 1/2000  
 Echelle d'édition : 1/2000  
 Date de l'édition : 02/04/2012  
 Support numérique :

Document d'arpentage dressé par M. Jacques BOUCHONNEAU à OLRON SAINTE MARIE  
 Date : 02/04/2012  
 Signature : \_\_\_\_\_



(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans el cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux même le piquetage.  
 (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
 (3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).



M. le MAIRE d'OLORON

M. LAUBERGE J-Bernard